




CC Pays Ribérais

Etude de transfert de la compétence assainissement

Présentation de la PHASE 2

Prise de compétence, programme de travaux, niveaux de service, organisation, convergence tarifaire

Réunion du 6 juin 2019

Evolutions réglementaires – Loi Ferrand du 3 août 2018

- Jusqu'ici Loi NOTre (7 août 2015) => *transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2020*
- Maintenant Loi du 3 août 2018 qui vient préciser/modifier les points suivants :
 - Article 1 : **Les communes membres** d'une ComCom qui n'exerce pas (à la date du 3/08/2018) à titre optionnel ou facultatif les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement **peuvent s'opposer au transfert obligatoire selon la minorité de blocage** :
 - Pour cela il faut qu'au moins 25% des communes membres de la Com. Com. représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens avant **le 1er juillet 2019**.
 - Le transfert obligatoire est alors repoussé au 1er janvier 2026 au plus tard
 - Le report peut également s'appliquer aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce la compétence ANC de manière facultative.
 - Le report n'est pas envisageable pour les communautés d'agglomération
 - Si le report à lieu, entre 2020 et 2026, les élus communautaires pourront à nouveau délibérer selon procédure classique du CGCT pour transfert avant 2026 (suite aux élections de 2020, le législateur laisse la possibilité aux élus de changer d'orientation)

Réglementaire

Evolutions réglementaires – Loi Ferrand du 3 août 2018

- **Article 2** : Une régie unique multiservices à l'échelle intercommunale pourra à la fois s'occuper de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales. Il sera possible d'individualiser le coût de chacun de ces services au sein de budgets annexes distincts
- **Article 3** : Les eaux pluviales (compétence distinctes de l'assainissement) deviennent une compétence obligatoire des communautés d'agglomération à partir du 1er janvier 2020, mais elles restent une compétence facultative pour les communautés de communes

Réglementaire

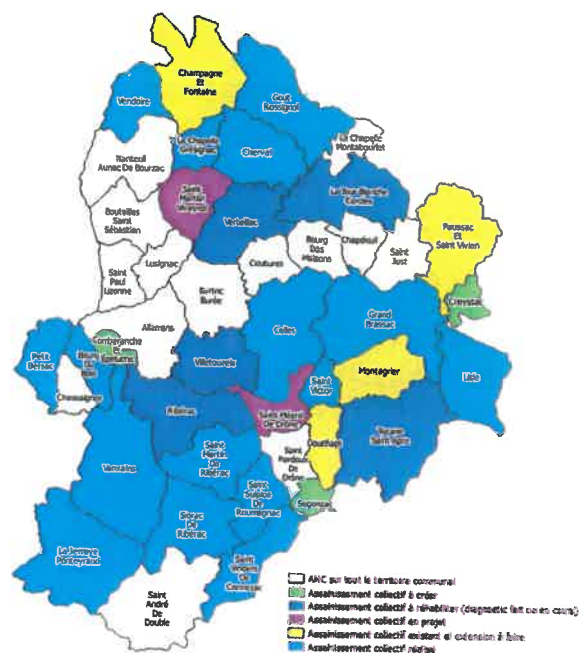
Evolutions réglementaires – Loi Ferrand du 3 août 2018

- CAS PARTICULIER DES SYNDICATS => Compétence EAU POTABLE
 - Pour les syndicats (SIAEP) inclus en **totalité dans l'EPCI** => Dissolution du Syndicat, l'EPCI à la compétence de fait
 - Pour les syndicats **qui possèdent au moins une commune** sur un autre EPCI => Le mécanisme de **représentation – substitution** s'opère (L'EPCI siège en lieu et en place de ses communes antérieurement membres du syndicat)

Réglementaire

Les services assainissement collectif existants

- Le territoire compte :
 - 25 services existants
 - services en cours /projet :
 - Cercles (commune de La Tour Blanche-Cercles)
 - Fontaine (commune de Champagne et Fontaine)
 - St Martial Viveyrol
 - St Méard de Drôme
 - communes possédant un zonage collectif mais dont le système n'a pas encore été étudié/créé
 - Comberanche et Epluche
 - Creyssac
 - Segonzac



Rappels de PHASE 1

Etude de TC ASSAINISSEMENT _ Eléments clés du territoire

- Patrimoine
 - 29 systèmes d'assainissement (4 procédés de traitement différents : BA, FS, FPR, LAG)
 - Moyenne d'âge des stations 16 ans
 - 100 km de réseaux gravitaires et 10 km de refoulement
 - 19 déversoirs d'orage (13 sur Ribérac)
 - 38 postes de refoulement
- 4 534 abonnés en 2017 (40% à Ribérac) – 60% des services ont moins de 100 abonnés
- 410 000 m³ facturés/an (moyenne sur 2015-2016-2017)
- 4 DSP : Ribérac, Villetoueix et Verteillac avec la société SOGEDO, Lisle avec la société SAUR
- PS pour les autres, facturation en régie pour 2 communes

Rappels de PHASE 1.

Etude de TC ASSAINISSEMENT _ Points forts / points faibles

Les points forts des services assainissement :

- Un parc récent de stations de traitement
- Personnel technique communal formé et compétent
- Bonnes performances épuratoires des stations
- Etudes diagnostiques réalisées sur les systèmes les plus importants ou les plus anciens (Ribérac, Tocane, Verteillac, La Tour Blanche, St Victor)
- Redevance moyenne légèrement inférieure à la moyenne départementale

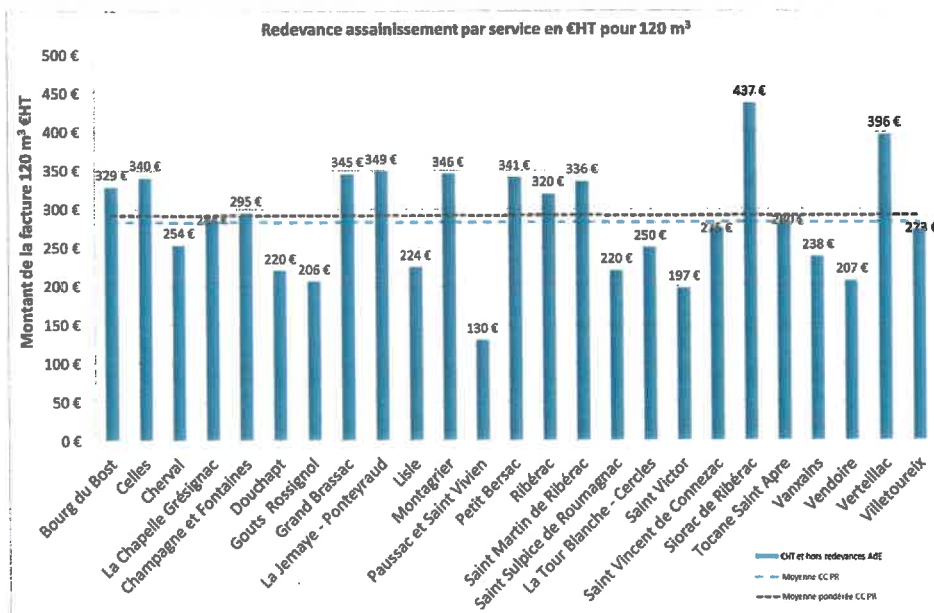
Les points faibles des services assainissement :

- Des charges en personnel relatives à l'ASS peu imputées sur les budgets annexes
- Gestion patrimoniale (plans des réseaux sous SIG avec levés topo, inventaire, mise à jour)
- Des travaux de réhabilitation certains: Ribérac, Tocane, St Vincent de Connezac, Lisle, St Victor
- Des systèmes d'assainissement collectifs restent à créer : St Méard-de-Drôme, St Martial-Viveyrol, Cercles (commune de La Tour Blanche-Cercles), Fontaine (commune de Champagne et Fontaine)
- Des systèmes d'assainissement collectifs restent à étudier et à créer : Comberanche et Epluche, Creyssac, Segonzac
- Certains services ne disposent pas des documents réglementaires (RPOS, règlement de service, déclaration Loi sur l'Eau...)
- PFAC et PFB : peu mises en place
- Amortissements pratiqués mais avec des durées variables et des pratiques parfois éloignées des réalités techniques
- Pas ou peu de contrôle affermage

Rappels de PHASE 1

Redevances assainissement collectif _ €HT pour 120 m³

- Moyenne arithmétique : 282 €HT pour 120 m³
- Moyenne pondérée au nombre d'abonnés : 291 €HT pour 120 m³
- Moyenne départementale = 310 €HT pour 120 m³



Rappels de PHASE 1

Bilan de l'analyse financière rétrospective (2014-2015-2016-2017)

Hors contrats délégataires

- (1) Recettes réelles du territoire = 688 k€/an(ventes) + 95 k€ (d'APE) = 783 k€/an
- (2) Charges réelles (personnel + caractère général) = 184 k€/an
- (3) Intérêts = 149 k€
- (4) Capital = 348 k€
- (5) Encours de la dette (2017) = 4 708 k€

- Epargne de gestion = (1)-(2) = 599 k€/an
- Capacité d'autofinancement brute(CAF) = (1)-(2)-(3) = 450 k€/an
- Epargne nette = (1)-(2)-(3) - (4) = 102 k€/an
- Taux d'endettement = [(3)+(4)] / (1) = **63,5%**
- Flux sur dette = [(3)+(4)] / Epargne de gestion = 83% (max recommandé 80%)
- Durée extinction de la dette = Encours / CAF= 10,5 ans

- Taux d'endettement élevé
- Certaines tâches administratives, réglementaires et techniques ne sont pas accomplies à ce jour (RPOS, SISPEA, renouvellement...) et nécessitent des moyens et des ressources

Rappels de PHASE 1

Résultats des budgets annexes assainissement- hors RAR

- 371 k€ de résultats cumulés en fin d'année 2017 (hors RAR)
- RAR : + 1 062,8 k€ au total (principalement la Tour Blanche-Cercles)
- 5 services déficitaires en 2017
 - Douchapt : - 12,4 k€
 - Grand Brassac : -108,4 k€
 - Montagrier : -15,3 k€
 - Paussac et St Vivien : -16,5 k€
 - Ribérac : -217,9 k€

Résultats cumulés des CA pour les exercices 2014 à 2017



Enjeux futurs

- Programme de travaux
 - Programme d'amélioration des connaissances pour politique patrimoniale
 - Mise à niveau des pratiques
- => Nouvelles charges

Rappels de PHASE 1

Le personnel affecté aux services assainissement – déclarations des collectivités

- Au total 5,70 ETP affectés aux services (9 155 h/an)
 - 1,35 ETP déclarés par les délégataires
 - 3,30 ETP déclarés pour les tâches techniques
 - 1,05 ETP déclarés pour les tâches administratives
- Régies communales (tous les services sauf Lisle, Ribérac, Villeteureix et Verteillac)
 - 4,35 ETP déclarés
 - Affectation financière sur les CA : 74,4 k€/an (= soit environ 2,3 ETP)
- Lisle, Ribérac, Villeteureix et Verteillac
 - 75,8 k€ déclarés par les délégataires

Collectivités

Rappels de PHASE 1

Programme Prévisionnel d'Investissements_ Proposition et base de travail

Propositions faites sur la base :

- Des retours des élus lors des visites phase 1
- Les travaux issus des schémas directeurs lorsque existants (Ribérac, Villeteureix, Tocane, St Victor,...)
- Des aspects réglementaires (mises en conformités)
- De la connaissance du terrain sur le fonctionnement des installations (SATESE) et les améliorations essentielles à effectuer
- Du renouvellement qu'il faudra entreprendre (âge du patrimoine)

Chiffrage

- Enveloppe financière par projets
- Reprise des budgets projets lorsque ces derniers sont avancés ou prévus en Restes à Réaliser (RAR)

Elaboration de la PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissement_ Proposition et base de travail

1. Les études et schémas directeur d'assainissement => obligation réglementaire (-10 ans pour les systèmes de moins de 10 000EH) – études aidées à 50% par l'Agence de l'eau
 - La Chapelle-Grésignac, Cherval, Paussac et St Vivien, Lisle, Montagnier, St Vincent de Connezac, Venduire : systèmes anciens => **185 k€ (avec régularisation administratives pour les systèmes de Paussac Bourg, et Lisle)**
 - Verteillac : régularisation administrative du système d'assainissement (étude diagnostique aboutie) => **5 k€**
 - **Révision des zonages assainissement sur le territoire => 30 k€ estimés**

A mener en début de programme entre 2020 et 2022

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissement_ Proposition et base de travail

1. Les études de faisabilité

- Douchapt : Etude de faisabilité pour extension de collecte ou nouveau dispositif d'assainissement collectif pour les zones classées en collectif ("Subrenat", "La Grange" et "Les Bernichoux") - 2021
- Montagnier : Etude de faisabilité pour la mise en place d'un assainissement collectif pour secteur Moulin du Pont - 2021

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissement_ Proposition et base de travail

2. Les travaux de mise en conformités et de réhabilitation

- Celles
 - Réhabilitation de la station (remplacement du 1^{er} étage/2^{ème} étage FPR): **30 à 50 k€ - 2020**
- Cherval
 - Amélioration du poste => **25 k€ - 2021**
- La Chapelle-Grésignac
 - Compteurs de bâchées sur les 2 systèmes => **2 k€**
 - Changement de la fosse toutes eaux de la Chapelle => **15 k€ - 2023**

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissement_ Proposition et base de travail

- Lisle
 - Réhabilitation de réseaux (hypothèses 10% de réhabilitation sans tranchée et 10% de réhabilitation à neuf)
=> **200 k€ - 2023**
 - Canal de mesure sortie station, débitmètre PR, télésurveillance PR Camping=> **15 k€ - 2021**
- Paussac et St Vivien
 - Equipements PR ST Vivien, Compteur de bâchées station ST Vivien=> **5 k€ - 2021**
 - Réhabilitation de réseaux (hypothèses 10% de réhabilitation sans tranchée et 10% de réhabilitation à neuf)
=> **200 k€ - 2024**
- Ribérac
 - Enveloppe pour réhabilitation des réseaux et postes, mise en séparatif suite étude diagnostique
=> **3 021 k€ de 2020 à 2026**

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissement_ Proposition et base de travail

- La Tour Blanche – Cercles
 - Travaux en cours (réhabilitation de réseau, poste et réseau de transfert, réseau de collecte pour Cercles, nouvelle station): **1 178 k€**
- St Victor
 - Réhabilitation de la station d'épuration => **152 k€** - 2020
- ST Vincent de Connezac
 - Compléments d'équipement de la station d'épuration => **12 k€** - 2020
 - Réhabilitation de réseaux (hypothèses 10% de réhabilitation sans tranchée et 10% de réhabilitation à neuf) => **250 k€** - 2022

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissement_ Proposition et base de travail

- Tocane
 - Réhabilitation du réseau, des postes et de la station : **1 731 k€** - 2020/2021
- Verteillac
 - Réhabilitation de la station ou construction d'une nouvelle station => **250 à 410 k€** - 2023
- Villetoureix
 - Modification du tracé du collecteur dans le secteur Prairie Bonafon=> **377 k€** - 2021
 - Réhabilitation du réseau, regards et postes => **84 k€** - 2021
- Quelques aménagements et compléments sur les stations (compteurs de bâchées, paniers dégrilleurs,...) :
Paussac et St Vivien, St Martin de Ribérac, Venduire

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissements_ Proposition et base de travail

3. Création et extensions

- Comberanche et Epeluche
 - Création d'un système d'assainissement collectif le bourg de Epeluche, 34 abonnés => **450 k€** - 2024
- Creyssac :
 - Création d'un système d'assainissement collectif pour le bourg, 19 abonnés => **260 k€** - 2026
- Fontaine :
 - Création d'un système d'assainissement collectif, station de 80 EH, 47 abonnés => **630 k€** (estimation PRO du MOE) - 2020
- Grand Brassac:
 - Création d'un système d'assainissement collectif pour les hameaux de Renamon et Lonlaygue, 43 abonnés => **625 k€** -2024
- Lisle:
 - Extension de réseau Route de Ribérac (secteur Argentine) => **450 k€** - 2022

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissements_ Proposition et base de travail

3. Création et extensions

- Pausac et St Vivien
 - Création d'un système d'assainissement collectif pour le hameau Les Guichards, 15 abonnés => **220 k€** (consultation de MOE en 2019) - 2021
- St Martial Viveyrol :
 - Création d'un système d'assainissement collectif pour le bourg, station de 160 EH, 1160 ml de réseau gravitaire, 610 ml de refoulement, 52 abonnés => **526 k€** (estimation PRO du MOE) - 2020
- St Méard de Drôme :
 - Création d'un système d'assainissement collectif pour le bourg, station de 130 EH, 930 ml de réseau gravitaire, 900ml de refoulement, 67 abonnés => **508 k€** (estimation PRO du MOE) - 2020
- St Sulpice de Roumagnac:
 - Extension pour un futur lotissement de 11 lots => **75 k€** - 2025
- Segonzac:
 - Création d'un système d'assainissement collectif pour le bourg, 78 abonnés => **725 k€** - 2023

Subventions de l'Agence de l'Eau : le 11ème programme intègre la notion de ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) et la couple à la réduction des pressions domestiques sur les masses d'eau, pour la répartition des aides. L'ensemble de la CCPR est située en ZRR, ce qui lui permet de prétendre à taux d'aide de 30% à 50% dans certains cas. Attention, l'Agence de l'eau dispose d'une enveloppe plafond, les premiers qui demanderont seront les premiers servis.

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissements_ Proposition et base de travail

Renouvellement

L'objectif est de procéder entre 1 à 2% de renouvellement des réseaux (durée entre 50 et 100 ans)

Les travaux importants de réhabilitation de réseaux participent au renouvellement des réseaux sur ce programme de 10 ans

Elaboration de la
PHASE 2

Programme Prévisionnel d'Investissements_ Proposition et base de travail

SYNTHESE du PPI proposé

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Montant restant à charge Etudes	- €	22 000 €	58 000 €	14 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Montant restant à charge travaux	- €	2 374 511 €	937 200 €	832 710 €	989 000 €	1 005 680 €	84 400 €	260 000 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	2 396 511 €	995 200 €	846 710 €	989 000 €	1 005 680 €	84 400 €	260 000 €	- €	- €	- €	- €
Nombre d'abonnés supplémentaires		196	15	32	78	77	11	19	0	0	0	0

Travaux concentrés en début de programme :

- Réduction d'ECP et de pression sur les milieux naturels
- Créations de systèmes permettant d'avoir de nouveaux abonnés et donc des redevances
- Subventions connues jusqu'en 2021 et 2024, incertitudes après...

Elaboration de la
PHASE 2

L'organisation proposée pour le nouveau service

- **Scénario 1 proposé :**
 - Lisle, Ribérac, Villeteureix et Verteillac exploités en DSP => Poursuite des contrats en cours (obligation réglementaire): Lisle, Ribérac et Villeteureix auront été renouvelés fin 2019, le contrat de Verteillac cours jusqu'en 2023
 - Services exploités en régie communale => Mise en place de conventions de mise à disposition du personnel entre communes et CCPR pour continuer l'exploitation des systèmes telle que réalisée jusqu'à présent et qui a démontré son efficacité



- **Scénario 2 :** Régie communautaire avec des agents communautaires uniquement
- **Scénario 3 :** Exploitation en délégation de service public (concession de service) ou en prestations de service (marchés publics) – différence entre les deux : notion de transfert de risque

Elaboration de la PHASE 2

Chiffrage des coûts d'exploitation prévisionnels selon le scénario 1 HYPOTHESES DE TRAVAIL

- Coûts de référence :
 - Personnel technique d'exploitation: 20€/h
 - Personnel technicien supérieur (coordinateur) : 25 €/h
 - Personnel de direction (DGS): 45 €/h
 - Niveaux de service proposé
 - Hydroturages préventifs et curatifs au besoin : 1/6ème du linéaire /an
 - Postes de refoulement ou de relevage : 2 hydrocurages préventifs par an
 - Inspection caméra : 3% du linéaire par an
 - Astreintes hors contrat DSP (soir et week end) . Prestation de service (90h/an)
 - Contrôles réglementaires des armoires électriques et des appareils de levage : 1 fois/an
 - Entretien électromécanique des postes et équipements stations
 - Contrôles de branchement : 3% des brts /an
 - Facturations 2 par an: convention avec les délégataires eau potable
 - Organisation de la connaissance patrimoniale – mise à jour – SIG
 - Suivi des conventions de déversements pour les rejets non domestiques ou assimilés domestiques
 - Gestion des boues : provision annuelle pour évacuation tous les ans ou tous les 15 ans en fonction du procédé de traitement
 - Supports :
 - Logiciels et SIG
 - 1 Véhicule pour la supervision du service
 - Bureau intercommunal
 - Matériel informatique
 - Divers et imprévus
 - 3% des charges d'exploitation
- Marché de prestation (r) de service

Elaboration de la PHASE 2

Chiffrage des coûts d'exploitation prévisionnels selon le scénario 1

- Charges d'exploitation recalculées (hors DSP) => 380 k€/an
 - Charges de personnel (37%)
 - Charges externalisées (60%) - prestations de service, eau, énergie, télécom, facturation, AMO ... (= charges à caractère général)
 - Divers et Imprévus (3%)

Estimation des charges d'exploitation (hors DSP)					
	ETP (mis à dispo ou personnel communautaire)	Prestations externalisées	Divers et imprévus	TOTAL	
Exploit. Réseaux	20 309 €	57 378 €	5 887 €	83 574 €	22%
Exploit. STEP	55 896 €	101 877 €	5 887 €	163 659 €	43%
Renouvellement équipement	- €	6 000 €	- €	6 000 €	2%
Adm, pilotage et gestion du service*	63 171 €	63 753 €	- €	126 925 €	33%
TOTAL	139 376 €/an	229 008 €/an	11 773 €/an	380 000 €	100%
	37%	60%	3%	100%	

* logiciels, missions AMO, véhicules, locaux ...

- Budget contrats DSP => 381 k€/an (directement prélevé sur la facture des abonnés)
- Au total les charges d'exploitation (régie + dsp) reviennent à 168€/an/abonné soit 1,8 €/m³ facturé

Elaboration de la PHASE 2

Chiffrage des coûts d'exploitation prévisionnels selon le scénario 1

	Charges de personnel recalculées	Temps déclarés par les services
	139 k€/an	74,4 k€/an (imputés sur budget annexe, mais plus en réalité)
Exploitation technique des systèmes (hors DSP)	2,4 ETP	3,3 ETP
Pilotage, gestion du service et administratif	1,3 ETP	1,05 ETP
Total	3,7 ETP	4,35 ETP

- Les temps déclarés pour les tâches administratives étaient jusqu'à présent peu ou pas imputés sur le budget ASS
- Les temps déclarés pour l'exploitation technique des systèmes étaient parfois surévalués (une façon d'abonder vers le budget général pour les services qui se portent le mieux financièrement)

Elaboration de la PHASE 2

Scénario 2 – Régie communautaire avec agents communautaires

- Chiffrage des charges d'exploitation sensiblement identique au scénario 1
- Masse salariale et charges de centralité supérieures (déplacements, RIFSEP...)
- Perte en connaissance du terrain par rapport aux agents en place qui connaissent bien leurs installations et leurs fonctionnements
- Eloignement, diminution de la réactivité du service rendu

Elaboration de la
PHASE 2

Scénario 3 – Exploitation en délégation de service public ou Prestation de service

- Chiffrages complexes car dépendant des conditions locales du service et des marges commerciales des opérateurs
- Chiffrage pressenti >> au scénario 1 et 2 car masse salariale 25 à 28€/h pour un agent d'exploitation privé, des frais de siège et services supports
- Eloigne la compétence du maître d'ouvrage
- Ce mode d'exploitation est souvent intéressant pour des filières intensives et d'importante capacité (cas du système de Ribérac). Pour les petites installations de filières extensives cela l'est beaucoup moins.

Elaboration de la
PHASE 2

Simulations financières_ HYPOTHESES DE TRAVAIL

Calculs à € constant

Programme de travaux => TOTAL = 13 M€ entre 2019 et 2030 (8,6 M€ restant à financer subventions déduites)

Calculs de la nouvelle dette

- Taux : 2% puis 2,5% à partir de 2023
- Durée d'emprunts : 30 ans

Autres hypothèses

- Aides à la performances épuratoires : -40% à partir de 2019 et maintenue jusqu'à 2021 (33,5 k€/an) au delà arrêt du dispositif
- PFAC et Frais de Branchements : mis en place => **2 500€/ab en moyenne**

PFAC = 1 500 €, PFB = 1 000 €

Proposition de dissocier habitations neuves ou existantes, par exemple :

Neuf : PFAC = 1 500€ + PFB = 2 500 €

Existant : PFAC = 1 000 € + PFB = 2 000 € (ayant déjà financé un ANC dans le passé)

Elaboration de la
PHASE 2

Simulations financières_ HYPOTHESES DE TRAVAIL

- Nombre d'abonnés et volumes facturés : **constants**
- Volume /ab supplémentaire: **70 m³/ab/an** (consommation moyenne actuelle pour les abonnés domestiques)
- Charges d'exploitation : **380 k€/an + 9 k€/an pour les nouveaux systèmes => 452 k€ à partir de 2026**
- Provisions divers et imprévus en investissement : **20 k€/an**
- Proportion part fixe /part variable = 40% dès 2020
- Subventions : **non comptées après la fin des programmes en cours (2021 pour le CD24 et 2024 pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne)**

Elaboration de la
PHASE 2

Simulations financières_ première version

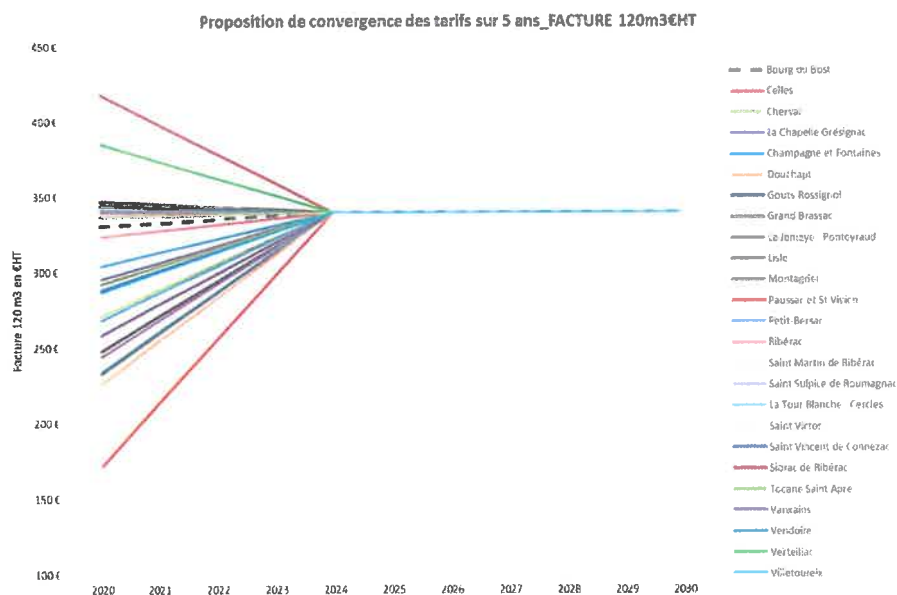
Année	Evolution du nombre d'abonné	Volumes facturés	Charges	Annuité dette actuelle	Annuité dette nouvelle cumulée	Estimation charges exploitation CCPR	Coûts d'exploitation Délégations	Provision pour travaux Imprévus	TOTAL des charges	PFAC et PFB (2500€ perçus N+2)	APE	Besoin en financement	Besoin en financement DSP comprise
2019	4 534 ab	417 722 m3		715 464 €	715 464 €	380 000 €	381 069 €	20 000 €	1 496 533 €	- €	33 532 €	-	1 463 001 €
2020	4 730 ab	431 442 m3		540 500 €	647 504 €	407 000 €	381 069 €	20 000 €	1 455 573 €	- €	33 532 €	-	1 422 041 €
2021	4 745 ab	432 492 m3		478 647 €	630 087 €	416 000 €	381 069 €	20 000 €	1 447 155 €	- €	33 532 €	-	1 413 624 €
2022	4 777 ab	434 732 m3		430 455 €	619 700 €	416 000 €	381 069 €	20 000 €	1 436 768 €	490 000 €	- €	-	946 768 €
2023	4 855 ab	440 192 m3		414 596 €	651 093 €	425 000 €	381 069 €	20 000 €	1 477 162 €	37 500 €	- €	-	1 439 662 €
2024	4 932 ab	445 582 m3		384 821 €	669 367 €	443 000 €	381 069 €	20 000 €	1 513 436 €	80 000 €	- €	-	1 433 436 €
2025	4 943 ab	446 352 m3		368 029 €	656 608 €	443 000 €	381 069 €	20 000 €	1 500 676 €	195 000 €	- €	-	1 305 676 €
2026	4 962 ab	447 682 m3		351 126 €	652 127 €	452 000 €	381 069 €	20 000 €	1 505 196 €	192 500 €	- €	-	1 312 696 €
2027	4 962 ab	447 682 m3		348 638 €	649 639 €	452 000 €	381 069 €	20 000 €	1 502 707 €	27 500 €	- €	-	1 475 207 €
2028	4 962 ab	447 682 m3		289 443 €	590 444 €	452 000 €	381 069 €	20 000 €	1 443 513 €	47 500 €	- €	-	1 396 013 €
2029	4 962 ab	447 682 m3		247 029 €	548 030 €	452 000 €	381 069 €	20 000 €	1 401 099 €	- €	- €	-	1 401 099 €
2030	4 962 ab	447 682 m3		224 203 €	525 204 €	452 000 €	381 069 €	20 000 €	1 378 273 €	- €	- €	-	1 378 273 €

- 4 962 abonnés (soit + 428 abonnés) et 447 700 m³ facturés à terme
- Besoin en financement moy => 1 358 k€ /an (part collectivité + part délégataire) ou 976 k€ (part collectivité)

Elaboration de la PHASE 2

Convergence tarifaire_5 ans_ Scénario 1

Redevance cible :
340 € pour facturation type 120 m³



Elaboration de la PHASE 2

Convergence tarifaire_5 ans_ Scénario 1

Elaboration de la PHASE 2

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bourg du Bost	331 €	333 €	335 €	338 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Celles	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Chervai	271 €	288 €	305 €	323 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
La Chapelle Grésgnac	295 €	306 €	318 €	329 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Champagne et Fontaines	304 €	313 €	322 €	331 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Douchapt	244 €	268 €	292 €	316 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Gouts-Rosignol	233 €	260 €	286 €	313 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Grand Brassac	344 €	343 €	342 €	341 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
La Ferrière - Ponteyraud	347 €	345 €	344 €	342 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Liste	248 €	271 €	294 €	317 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Montagnier	344 €	343 €	342 €	341 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Paussac et St Vivien	172 €	214 €	256 €	298 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Petit-Bersac	341 €	341 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Ribérac	324 €	328 €	332 €	336 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Saint Martin de Ribérac	337 €	338 €	338 €	339 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Saint Sulpice de Roumagnac	244 €	268 €	292 €	316 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
La Tour Blanche - Cercles	268 €	286 €	304 €	322 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Saint Victor	226 €	254 €	283 €	311 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Saint Vincent de Combezac	288 €	301 €	314 €	327 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Siorac de Ribérac	418 €	398 €	379 €	359 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Tocane Saint Apre	292 €	304 €	316 €	328 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Vanxains	258 €	279 €	299 €	320 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Vendoire	234 €	260 €	287 €	313 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Vertellac	385 €	374 €	363 €	351 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €
Villetoueix	285 €	300 €	313 €	327 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €	340 €

Comparaison avec des projets portés par les communes

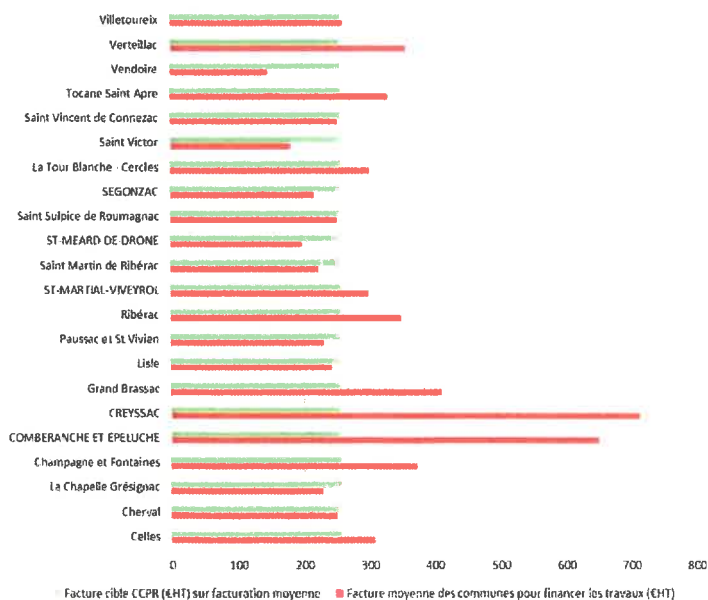
Redevance cible :

340 € pour facturation type 120 m³/an

255 € pour 70 m³/an

Difficultés pour certaines communes de porter seules leurs projets de création de systèmes ou travaux de réhabilitation

Elaboration de la PHASE 2



Suite de l'étude

Remarques :

- Les simulations tarifaires reposent sur la base d'hypothèses de travail avec certaines plus imprécises et difficiles à appréhender que d'autres
- Devenir du solde des CA?
- Recalage à effectuer après 1 ou 2 exercices budgétaires pour corriger la dynamique proposée

Suite de l'étude ATD 24 :

Rédaction de la phase 3 – rendu de l'étude : **octobre/novembre 2019**